



CONTRAT D'ADHESION MEMBRE LOCATAIRE

OFFRE SPECIALE 22^{ème} ANNIVERSAIRE .../22

SAISON 2019

Offre valable jusqu'au 31 décembre 2018

Nom : Prénom :

Adresse :

Etat civil : Date de naissance :

Tél. privé Tél. prof. Natel :

E-mail : Profession : Hcp :

(Veuillez SVP joindre une photocopie de tout document attestant votre niveau de jeu/carte ASG)

Cotisation annuelle, yc carte ASG frs. 2'222.-

Total yc TVA frs. 2'222.-

à payer dans les 10 jours suivants la signature de ce contrat sur le CCP no 70-516159-1.

Une fois ses obligations financières remplies envers la GP Golf de Payerne SA, le contractant prend acte du fait qu'en tant que membre temporaire :

- Il obtient le droit d'utiliser les installations du golf de Payerne;
- Il ne peut pas voter aux assemblées générales du club et il ne peut être élu au comité;
- Il ne dispose d'aucun droit patrimonial;
- Le bon de participation loué restera en dépôt au siège de la GP Golf de Payerne SA.
- Cette offre n'est valable que pour des nouveaux adhérents (qui n'étaient pas au bénéfice d'une carte ASG de Payerne au cours des 2 dernières saisons)
- Sauf résiliation écrite au 30 novembre, le contrat de location sera reconduit automatiquement en tant que contrat locataire standard (CHF 2950.-/an, hors ASG).**

Lieu et date : _____ Le contractant : _____